

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-206 AMENAGEMENT

Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la mise en œuvre de la préfiguration d'un pôle Ressources de l'économie circulaire et du numérique.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

AMENAGEMENT – Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la mise en œuvre de la préfiguration d'un pôle Ressources de l'économie circulaire et du numérique.

EXPOSE DES MOTIFS

1. Contexte du projet

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis de renouveler le cadre de la politique de la ville. Cette loi permet, dans le cadre du contrat de ville, de concevoir un projet territorial intégré à l'échelle des agglomérations, autour de trois piliers : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le développement économique et l'emploi.

Cette loi a instauré le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), porté par l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine (ANRU). Ce programme est un des leviers pour engager l'aménagement et la requalification, sur la période 2014-2024, de certains des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pour la métropole brestoise, les secteurs d'intervention relevant du NPNRU sont ceux de Bellevue et de Recouvrance. Ainsi, en décembre 2014, Bellevue a été retenu comme projet d'intérêt national, et en avril 2015, Quéliverzan-Pontaniou-Recouvrance, sur proposition du Préfet de la région Bretagne, a été retenu comme projet d'intérêt régional.

Par délibération n° C 2015-10-173 en date du 13 octobre 2015, le Conseil de la métropole a approuvé le protocole de préfiguration, signé le 15 décembre 2016. La mise en œuvre du programme d'études de ce protocole a permis pour les deux quartiers de préciser les orientations stratégiques, de définir les projets urbains opérationnels et les moyens d'ingénierie à mobiliser, ainsi que les engagements financiers des partenaires.

Le projet NPNRU multisites de Bellevue et Recouvrance qui en résulte s'appuie sur les concertations menées depuis 2017 avec les habitants et les acteurs de chacun des deux quartiers.

Ce projet global, et sa déclinaison par quartier, a été validé par le Comité d'Engagement de l'ANRU du 13 juin 2019, ce qui permet d'engager dès à présent les projets déjà opérationnels et de finaliser la convention ANRU qui est le cadre contractuel et pluriannuel de mise en œuvre et de financement des projets.

La réalisation du programme des études du protocole de préfiguration, signé l'ANRU, a permis de stabiliser les projets en concertation avec les habitants et acteurs du territoire brestois. Pour le quartier de Bellevue, six grands enjeux ont été confirmés :

- Prévenir le risque de décrochage et d'isolement du quartier ;
- Sortir d'une logique de réparation peu efficace à des échelles réduites en proposant un véritable projet urbain à l'échelle du quartier ;
- Repositionner le quartier de Bellevue en tant que secteur stratégique dans le fonctionnement urbain de la métropole ;
- Faire évoluer la vocation résidentielle vers une plus grande diversité des formes d'habitat et des occupations ;
- Conforter les activités ou offres de services métropolitains (parc de Penfeld, trame paysagère, Université, ...)
- Repenser les polarités du quartier pour les articuler dans une logique d'armature

A partir de ces enjeux, quatre grandes orientations urbaines permettent de définir plus précisément le projet de renouvellement urbain pour le quartier :

- Les vallons de la Penfeld, support de vie sociale, d'identité positive et de structure urbaine ;
- L'avenue Le Gorgeu, colonne vertébrale et boulevard urbain ponctué de polarités ;
- Les plateaux, desservis par le tramway, habités et résidentialisés ;
- Un développement économique intégrant une économie endogène.

Parmi ces quatre orientations, le projet de renouvellement urbain vise à conforter le développement économique endogène et exogène sur les quartiers, en développant les activités, les compétences et les emplois principalement dans les deux domaines de l'économie circulaire et du numérique, d'une part, et de l'agriculture urbaine d'autre part. Ce développement est facilité par la présence au sein de la métropole brestoise d'un tissu très riche d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), en particulier dans les secteurs de l'agriculture urbaine, du recyclage et du réemploi, de la mobilité et du numérique.

2. Objectifs de l'opération

Une phase de diagnostic a été conduite lors du protocole, permettant d'établir un état des lieux de l'économie circulaire et du numérique sur la ville de Brest, puis plus particulièrement sur les deux quartiers concernés par le NPNRU.

Des temps de travail avec les acteurs locaux ont été conduits sur le premier semestre 2019 avec pour sujets principaux le changement d'échelle des activités et la mise en mouvement des habitants et acteurs. Lors de ces temps de travail, le principe d'un pôle Ressources de l'économie circulaire et du numérique a été confirmé.

Afin de catalyser cette mise en mouvement, il est donc envisagé de créer un pôle Ressources dont un des objectifs sera le développement de la capacité d'agir des habitants des quartiers prioritaires. Autour de cet objectif central, sont ainsi visés le développement des activités au sein même des quartiers, le développement des compétences des habitants, notamment en matière de numérique et d'économie circulaire, la création d'emplois à partir des projets d'activités conçus par les habitants eux-mêmes, ainsi que la cohésion sociale par la diversité des usagers du pôle. Un lien sera recherché avec le développement de l'économie circulaire notamment avec les opérations de renouvellement urbain pour amorcer des filières de réemplois ou encore de l'agriculture urbaine.

Ce pôle Ressources devra permettre d'augmenter le croisement des savoirs (connaissances, savoir-faire, savoir-être) entre toutes sortes de publics (y compris les étudiants de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) toute proche) et ainsi donner naissance à un maximum d'innovations, tant techniques et économiques que sociales.

Il est envisagé de débiter cette action par un lieu de préfiguration. Ce lieu sera situé dans le centre commercial commercial Napoléon III / Bellevue Centre, de façon à conférer progressivement à cette polarité qui constitue déjà le cœur même de Bellevue, une attractivité nouvelle. L'implantation de ce pôle est prévue dans des locaux dont Brest métropole bénéficie au titre d'une convention avec Carrefour Property, propriétaire des locaux, représentant une surface approximative de 470 m². Si besoin, il est envisagé d'utiliser les locaux appartenant au groupement d'intérêt économique gérant le centre commercial de la place Napoléon III soit environ 440 m² supplémentaires.

Ce pôle de préfiguration pourrait voir une première phase de concrétisation avec l'intégration du Disrupt Campus ; l'UBO étant lauréate de l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Économie dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 3). Il s'agit d'un parcours de formation porté par l'UBO Open Factory qui vise à mieux préparer les étudiants à la nouvelle économie du numérique, à l'innovation et à l'entrepreneuriat, et à aider les entreprises à prendre le virage de la transition digitale.

3. Nature des études et travaux pour le pôle Ressources

Les travaux consisteront principalement en des travaux d'aménagement de plateaux d'accueil dans les locaux existants (décloisonnement ou cloisonnement au besoin, mise en place des servitudes diverses, sécurité incendie, etc.) ainsi que l'équipement de ces locaux pour assurer l'accueil des activités qui seront définies. Il sera également prévu des travaux de mise en accessibilité de l'espace public (accessibilité PMR depuis la rue Pierre Trépos).

Afin de mener à bien ces travaux, des prestations de maîtrise d'œuvre seront prévues (faisabilité, conception, suivi des travaux, réception) pour chaque phase.

4. Montant de l'opération

Le montant prévisionnel de l'opération s'établit à 1 000 500 € HT soit 1 200 600 € TTC. Cette opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Brest métropole.

5. Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional

Afin de mener à bien ce projet de création d'un pôle ressource de l'économie circulaire et du numérique, une subvention de 200 100 € est sollicitée auprès du Conseil Régional, dans le cadre du NPNRU.

Le démarrage des études techniques interviendra à l'automne 2019 pour une première phase de travaux au premier trimestre 2020.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'autoriser le Président, ou son représentant à solliciter une subvention de 200 100 € auprès du Conseil Régional pour la mise en œuvre de la préfiguration pôle Ressources de l'économie circulaire et du numérique dans le quartier de Bellevue, dans le cadre du projet de renouvellement urbain Bellevue-Bords de Penfeld (NPNRU),
- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette décision.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSITION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET